

Séance du Conseil de Ville du 27.04.2015

Motion

Quotité d'impôt : « Un outil au service du ménage communal et de la dette avant d'être un argument électoraliste ! »

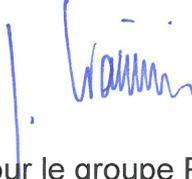
La campagne électorale à la mairie a vu son lot d'arguments émerger avec en particulier la proposition d'une baisse de la quotité d'impôt devant passer de 1.95 à 1.9. Le groupe PLR s'empresse de dire qu'il soutient généralement les baisses d'impôt. Mais nous nous empressons également de dire que ce ne sont pas les arguments électoralistes qui doivent dicter cette baisse.

L'argument évoqué s'inscrit dans une optique éventuelle de fusions de communes. La mariée serait belle avec, est-il dit, une quotité d'impôt à 1.90. Le groupe PLR fait remarquer qu'actuellement seules Courtételle (1.65) et Châtillon (1.85), parmi nos communes voisines, bénéficient d'une quotité d'impôt inférieure à la nôtre.

La situation, non-évoquée, de l'endettement apporte un autre éclairage. En 2012, Delémont est bonne dernière de ces communes avec 10'962.- par habitant de dette brute, contre 3'707.- pour Courtételle, 8'118.- pour Courroux (source : service des communes).

La situation des comptes de fonctionnement est positive depuis quelques années, mais seul depuis 2015 un budget positif est présenté. L'impact de l'amnistie fiscale ainsi que d'artifices comptables (ex. : gain comptable en 2015 de CHF 2 mio. sur la vente de la Jardinerie) font douter le groupe PLR sur le fait que Delémont ait définitivement résolu son problème de déficit structurel. N'oublions pas non plus l'impact de la baisse annuelle linéaire d'impôt, la fiscalité adaptée pour les couples mariés, OPTIMA et la réforme de l'imposition des entreprises III.

Dans ce contexte, le groupe PLR demande que le Conseil communal présente une planification dans le temps et une stratégie de gestion de la dette, préalable à toute demande de baisse d'impôts.


Pour le groupe PLR
Julien Crevoisier

